

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

---+---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
---+---

DECRET N°80-111 du 7 Mai 1980

chargeant le Camarade GADO Girigissou, Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat, de l'intérim du Camarade Simon OGOUMA, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pour compter du 7 mai 1980..

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 7 mai 1980, le Camarade GADO Girigissou, Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence du Camarade Simon OGOUMA.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Mai 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CPC 6 CC/PRPB 4 ANR 6 SGG 4 MTPCH-MAEC 6 autres
Ministères 20 SPD 2 BN 2 UNB-FASJEP 4 DPE-DAJL-INSAE 6 IGD et ses
Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 BCP 1 JORPB 1.-